

Paris, le 3 mars 2023

## COMPLEMENT D'INTERESSEMENT

Certaines organisations syndicales se glorifient d'être à l'initiative de l'ensemble des avancées sociales dans l'entreprise, quand d'autres nous donnent des leçons.

**Le SU-UNSA, 1<sup>er</sup> syndicat des caisses d'épargne** préfère et continuera de communiquer **sans faire de polémique, sans se glorifier** et en prônant **un syndicalisme de respect, d'écoute et de défense de vos intérêts**.

**Un complément de 500 000€ d'intéressement** pour l'ensemble des salariés doit être octroyé, suite à la signature de l'accord d'intéressement par le SNE CGC et la CFDT, si le résultat de l'entreprise dépasse les 300 millions d'euros.

Pour rappel, le SU-UNSA n'était pas signataire de cet accord car non représentatif et ne pouvait pas de ce fait être à la table des négociations et les résultats de la CEIDF n'ont pas dépassé les 300 millions d'euros en 2022.

Pour autant, **vos votes nous ont permis lors de l'élection du CSE de juin 2022 de retrouver la représentativité** et, nous avons tout de même obtenu pour vous de **négoier ce complément d'intéressement**. C'est en organisation responsable, car le moindre euro est important, que **le SU-UNSA a signé l'accord qui en découle**.

**Cependant**, nous pensons et nous maintenons l'idée qu'il eut été préférable lors des accords de négociations locales **d'attribuer cette somme aux plus bas salaires**.

Prenez connaissance de l'accord et vous pourrez remarquer que 55% de celle-ci est calculé en fonction de votre salaire !

Nous avons demandé, **lors des négociations locales une prime de la valeur ajoutée supplémentaire pour nos bas salaires**.

Cette somme aurait permis pour les salaires inférieurs à 45000 euros **d'obtenir une prime supérieure à 1400 euros** (sans impôt).

En période de crise économique et de forte inflation, comme nous l'avons souvent évoqué, nous pensons qu'une **solidarité plus forte** doit avoir lieu au sein de l'entreprise entre les différentes catégories de personnel.

Cette notion de **solidarité** est une **valeur essentielle** de notre organisation syndicale, partagée par nos adhérents cadres et non cadres. Nous appelons les **cadres qui partagent notre vision** à nous rejoindre.

Nous appelons également, **l'ensemble des salariés non-cadres** à se poser la question suivante : **Quelle est la meilleure organisation syndicale pour vous représenter ?**

**Apportez votre soutien au SU-UNSA, rejoignez-nous !**

Elus titulaires en CSE : Pierre REUSCHLEIN, Virginie GELLENS, Alain VATEL

Elus suppléants en CSE : Cécile FOURNIER, Nicolas GUILLET

✉ [syndicat.unifie-uns@ceidf.caisse-epargne.fr](mailto:syndicat.unifie-uns@ceidf.caisse-epargne.fr)

☎ 01.70.23.53.54